

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES ET QUESTIONS QUI SE POSENT

- Dois je contacter les parents de mes élèves ?

L'interlocuteur privilégié reste le directeur ou directrice de l'école, la RGPD demande à ce qu'un certain nombre de précautions soient prises concernant les données personnelles des élèves. Vous ne pouvez donc contacter les parents par téléphone et leur demander des informations les concernant comme l'adresse mail ou téléphonique.

- J'étais gréviste avant les vacances, serais-je soumis à l'arrêt Omont ?

Non, mais n'oubliez pas de vérifier vos comptes régulièrement.

- Je suis volontaire pour accueillir des élèves, quelles sont les règles d'hygiène devant être respectées ?

Les personnels fragiles ne peuvent y participer, les locaux doivent avoir été nettoyés de manière approfondie avant l'accueil, du savon et du gel hydroalcoolique en quantité suffisante doivent être mis à disposition, pas plus de 8 à 10 élèves par classe.

- Que se passe t'il durant la pause méridienne ?

Un panier repas est demandé aux parents sauf si la cantine organise quelque chose mais rien n'est dit concernant la surveillance des élèves durant la pause méridienne.

- Toutes les écoles susceptibles d'ouvrir ?

Alors qu'une liste d'établissements et écoles avaient été fournies, le rectorat semble vouloir ouvrir toutes les écoles. Ce qui est totalement scandaleux, les mairies ne feront pas le nettoyage de toutes les écoles sous leur responsabilité.

L'accueil des enfants des personnels de santé sera mis en œuvre dès lundi 23 mars matin dans toutes les écoles et tous les collèges. Il s'agit d'un accueil exceptionnel, en groupe de 10 élèves maximum, de la petite section à la classe de 3e.

Cet accueil doit se concilier avec l'objectif de limiter les regroupements d'enfants pour freiner la propagation du virus.